

217C2971
FR0010481960-FS1245

20 décembre 2017

Déclaration de franchissements de seuils (article 233-7 du code de commerce)

ARGAN
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 19 décembre 2017, la société anonyme de droit luxembourgeois Degroof Holding Luxembourg¹ (12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi, le 13 décembre 2017 :

- en hausse, par suite d'une acquisition d'actions ARGAN hors marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARGAN et détenir 1 200 000 actions ARGAN représentant autant de droits de vote, soit 7,42% du capital et des droits de vote de cette société² ; et
- en baisse, par suite d'une cession d'actions ARGAN hors marché dans le cadre d'un placement auprès d'investisseurs institutionnels, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ARGAN et ne plus détenir aucune action de cette société.

¹ Contrôlée par la Banque Degroof Petercam S.A.

² Sur la base d'un capital composé de 16 164 156 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.